

U N I V E R S I T E D E M O N C T O N

CONSEIL DES GOUVERNEURS

Assemblée annuelle du 22 septembre 1984
9 h 30 Salle du Club 200
Centre universitaire Saint-Louis-Maillet

PRESENTS

Paul L. Bourque, président
Hervé Belzile
Normand Carrier
Paul Castonguay
Clarence Cormier
Donald Durant
Gilbert Finn
Pierre-Paul Lévesque
Bernard Lord
Brian Newbold
Yvon Ouellette
Donald Poirier
Jean-Claude Poitras

PRESENTS

Jean-Guy Poitras
Victor Raïche
Léon Richard
Jean-Guy Rioux
Diane Robichaud
Jacques Robichaud
Laurier Thibault
Bernard Valcourt
Paul-Emile Benoit, invité
Médard Collette, invité
Léonard LeBlanc, invité
Gilles Long, secrétaire

EXCUSE: Louis R. Comeau

TABLE DES MATIERES

	Page
1	1
2	3
3	3
4	3
5	3
6	3
7	4
8	
8.1	4
8.2	4
8.3	
8.3.1	4
8.3.2	5
8.3.3	5
8.3.4	5
8.3.5	5
8.3.6	5
8.3.7	5
8.4	6

8.5	Affaires découlant des procès-verbaux	
8.5.1	Nominations	6
9.	RESTRUCTURATION ADMINISTRATIVE	9
10.	AVIS DE MOTION	9
11.	COMITE DE REVISION DES STATUTS ET REGLEMENTS: NOMINATION....	9
12.	NOMINATIONS AU CONSEIL	
12.1	Un membre nommé par le Conseil	9
12.2	Membre de l'extérieur du Nouveau-Brunswick, nommé par le Conseil.....	10
13.	RAPPORT DU COMITE SPECIAL D'ETUDE DES AXES DE DEVELOPPEMENT....	10
14.	RAPPORT DU RECTEUR.....	13
15.	DECLARATIONS PUBLIQUES	14
16.	AUTRE	
16.1	Inscriptions 84-85	14
16.2	Comité de sélection du recteur: nomination	14
17.	PROCHAINE REUNION	15
18.	CLOTURE	16
	ANNEXES	17

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLEE PAR LE PRESIDENT

M. le Président appelle l'assemblée à l'ordre à 9 h 35. Il souhaite une bienvenue toute spéciale à deux nouveaux membres: Diane Robichaud et Jean-Claude Poitras du CUS.

2. CONSTATATION DE LA REGULARITE DE LA CONVOCATION

M. le Secrétaire fait lecture de l'avis de convocation.

3. VERIFICATION DU DROIT DE PRESENCE

M. le Secrétaire en fait la vérification. Tout est dans l'ordre.

4. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Ajouter:

Rubrique "Autre": Inscriptions 84-85

Membre du Comité de sélection du Recteur: nomination

Rubrique "Rapport du vérificateur": Rapport du Comité de vérification

RESOLUTION 01-CGV-840922

Il est proposé par Brian Newbold et appuyé par Jean-Guy Poitras

"Que l'ordre du jour soit adopté tel que modifié."

Vote unanime ADOPTE.

5. RATIFICATION DES ACTES DES ADMINISTRATEURS**RESOLUTION 02-CGV-840922**

Il est proposé par Donald Durant et appuyé par Jacques Robichaud

"Que le Conseil des gouverneurs entérine les actes de régie des administrateurs de l'Université de Moncton survenus depuis la réunion CGV-830924."

En faveur 19 Abstention 1 ADOPTE.

6. RAPPORT DU VERIFICATEUR

Le Vice-recteur à l'administration remet aux membres copie des Etats financiers vérifiés pour l'exercice se terminant le 30 avril 1984. A la demande du Président, M. Collette en fait le résumé.

Un membre trouve inquiétante la situation voulant qu'un pourcentage aussi faible soit accordé aux bibliothèques et à l'achat d'équipement.

RESOLUTION 03-CGV-840922

Il est proposé par Paul Castonguay et appuyé par Jean-Guy Rioux

"Que le rapport du vérificateur ainsi que les Etats financiers pour l'exercice se terminant le 30 avril 1984 soient acceptés."

Vote unanime ADOPTE.

7. NOMINATION DU VERIFICATEUR

RESOLUTION 04-CGV-840922

Il est proposé par Brian Newbold et appuyé par Paul Castonguay

"Que pour la prochaine année, le vérificateur soit la firme LeBlanc, Doiron, Bujold/Maheu, Noiseux."

Vote unanime ADOPTE.

M. le Président félicite M. Bernard Valcourt, qui vient de faire son entrée, pour son élection à titre de député fédéral de Madawaska-Victoria.

8. AFFAIRES COURANTES

8.1 Correspondance

M. le Secrétaire fait lecture des lettres suivantes:

- Lettre de Jocelyne Losier (1984 06 19) adressée au président du Conseil.
- Lettre de Gilles Long (1984 08 13) accusant réception de la précédente.
- Lettre du maire d'Edmundston, M. Delbert Plourde, (1984 08 09) adressée au Secrétaire du Conseil.
- Lettre de Gilles Long (1984 08 14) accusant réception de la précédente.
- Au nom du Président du Conseil, lettre de Gilles Long (1984 08 10) à MM. Pierre Roussel et Gaétan Bossé les remerciant pour leur précieuse collaboration à titre de membres du Conseil des gouverneurs.
- Lettre de Soeur Anne-Marie Savoie (1984 08 20) adressée au Recteur.
- Lettre de Jacques LaPrise (1984 09 01) relative au programme de Baccalauréat en sciences forestières.

8.2 Adoption des procès-verbaux CGV-**840609** et CGV-840825

RESOLUTION 05-CGV-840922

Il est proposé par Paul Castonguay et appuyé par Clarence Cormier "Que les procès-verbaux CGV-840609 et CGV-840825 soient adoptés."

En faveur 18 Abstentions 2 ADOPTE.

8.3 Affaires découlant des procès-verbaux

CGV-840609

8.3.1 MAP

M. le Recteur informe les membres que l'Université vient de se voir octroyer par les gouvernements fédéral et provincial un montant de 90 000\$ pour la première année et 300 000\$ pour les deux années subséquentes.

8.3.2 Chaire d'études en linguistique appliquée

Le Secrétariat d'Etat vient d'accorder une somme de 500 000\$ pour ladite Chaire. Ce montant sera versé selon la modalité suivante: 300 000\$ la première année, 200 000\$ la deuxième année.

8.3.3 Résidence du CUS

Selon le Recteur, il n'y a rien de nouveau de ce côté.

8.3.4 Liberté d'expression

Selon M. Poirier, le rapport de l'ACPU n'a pas encore été publié. La Commission d'enquête mise sur pied par le Conseil poursuit son travail. Elle s'est fixé comme objectif de présenter son rapport en décembre prochain.

8.3.5 Campagne de financement

Afin de pouvoir émettre les reçus pour l'impôt, une compagnie a été incorporée au Québec. La demande est maintenant devant le ministère du Revenu.

8.3.6 Modifications aux Statuts et règlements

Un avis de motion sera déposé aujourd'hui pour étude en décembre.

8.3.7 Envois des procès-verbaux du Conseil

Question d'un membre: "Pourquoi y a-t-il eu délai dans l'envoi du procès-verbal de la réunion de juin dernier?"

En réponse, M. le Recteur indique qu'il a suivi la recommandation du conseiller juridique voulant que le procès-verbal soit retenu jusqu'à la publication du rapport dudit conseiller.

Le membre en question soutient que les membres du Conseil sont en droit de recevoir les procès-verbaux le plus tôt possible.

RESOLUTION 06-CGV-840922

Il est proposé par Paul Castonguay et appuyé par Jean-Guy Poitras

"Que les procès-verbaux des réunions du Conseil soient expédiés dans les meilleurs délais après les réunions."

Vote

unanime

ADOPTE.

CGV-840825

PROPOSITION

Il est proposé par Paul Castonguay et appuyé par Normand Carrier

"Que le rapport du Comité d'étude des axes de développement soit discuté immédiatement."

Cette proposition est par la suite retirée.

8.4 Réception des procès-verbaux CEX-840921, CEX-840813 et CEX-840706

RESOLUTION 07-CGV-840922

Il est proposé par Brian Newbold et appuyé par Normand Carrier

"Que les procès-verbaux CEX-840921, CEX-840813 et CEX-840706 soient reçus."

En faveur 19

Abstention 1

ADOPTE.

8.5 Affaires découlant des procès-verbaux

CEX-840706

8.5.1 Nominations

Commentaires des membres:

- En ce qui a trait à la nomination de M. Jean-Guy Vienneau, il semble y avoir eu confusion. A son entendement, les professeurs appuyaient la nomination de M. Vienneau. Il se demande ce qui s'est passé. L'information n'a pas été comprise soit par le Vice-recteur à l'enseignement et à la recherche ou par les professeurs. Il trouve que les démarches n'ont pas suivi la voie habituelle.
- En réponse, le Vice-recteur à l'enseignement et à la recherche mentionne qu'à la réunion de juin, il a lu la lettre du comité consultatif qui recommandait M. Vienneau. Au Comité exécutif de la veille, un complément d'information a été considéré.
- Quelle importance accorde-t-on au comité consultatif?
- Selon M. LeBlanc, le comité consultatif fait des recommandations, mais non des décisions. Au Comité exécutif, on tranche la question et on soumet une recommandation au Conseil des gouverneurs.
- Un membre veut ici commenter une rencontre qu'il a eue avec le président du Conseil étudiant de l'Ecole de droit. M. Poirier choisit de s'absenter pendant cette discussion. Ledit membre trouve que l'on fait une chose dans une faculté et une autre dans une deuxième.
- Toujours selon M. LeBlanc, les professeurs de l'Ecole de droit acceptaient les recommandations qui apparaissent au procès-verbal.
- Un membre de l'Exécutif apporte la précision suivante: la Faculté des sciences de l'éducation compte plusieurs départements et c'est à ce niveau que les professeurs étaient divisés.
- Un membre se réfère à la déclaration publique du président de l'ABPUM survenue à la suite de la nomination de M. Vienneau. Il compte y revenir à la rubrique 15.

RESOLUTION 08-CGV-840922

Il est proposé par Paul Castonguay et appuyé par Laurier Thibault

"Que le procès-verbal CEX-840706 soit adopté; ce qui signifie que les résolutions suivantes sont entérinées:

Que Me James Lockyer soit nommé doyen de l'Ecole de droit avec un mandat de trois ans allant du 1er juillet 1984 au 30 juin 1987;

Que M. Jean-Guy Vienneau soit nommé doyen de la Faculté des sciences de l'éducation avec un mandat d'un an et la possibilité d'une reconduction jusqu'au 30 juin 1989 suite à une évaluation de son rendement comme doyen et après consultation auprès des instances appropriées;

Que M. Aurèle Young soit nommé directeur par intérim du Département d'économie pour un mandat d'un an, soit du 1er juillet 1984 au 30 juin 1985;

Que Soeur Anne Robichaud soit nommée directrice du Centre d'études du vieillissement avec un mandat de trois ans, soit du 1er juillet 1984 au 30 juin 1987;

Qu'un congé sans solde d'un an, soit du 1er juillet 1984 au 30 juin 1985, soit accordé aux professeurs Wayne Patterson et Pierre Foucher."

En faveur 19

Abstention 1

ADOPTE.

CEX-840813

Satellite forestier au CUSLM

Dans sa lettre en date du 4 septembre et reçue le 17, le ministre Caccia annonçait au Recteur que le projet était approuvé. Le gouvernement fédéral y contribuera un montant de 2 345 000\$.

D'aucuns se demandent quand commencera la construction.

RESOLUTION 09-CGV-840922

Il est proposé par Léon Richard et appuyé par Bernard Valcourt

"Que, selon le paragraphe 8 de l'entente intervenue le 19 septembre 1984 avec le ministère d'Environnement Canada, l'Université nomme immédiatement un membre au comité directeur et qu'elle presse le ministre de l'Environnement de nommer son représentant dans les meilleurs délais afin que le projet puisse être mis en oeuvre au plus tôt."

Vote

unanime

ADOPTE.

M. le Recteur informe les membres qu'il était de son intention de nommer M. Médard Collette qui travaillera de concert avec M. Normand Carrier.

RESOLUTION 10-CGV-840922

Il est proposé par Victor Raïche et appuyé par Yvon Ouellette "Que le procès-verbal CEX-840813 soit adopté."

Vote

unanime

ADOPTE.

RESOLUTION 15-CGV-840922

Il est proposé par Yvon Ouellette et appuyé par Normand Carrier "Que le procès-verbal CEX-840921 soit adopté."

Vote unanime ADOPTE.

9. RESTRUCTURATION ADMINISTRATIVE

(Voir annexe A)

M. le Recteur explique. En substance, il s'agit de l'abolition du poste de vice-recteur exécutif et de la création du poste de vice-recteur aux ressources humaines et aux services aux étudiants.

RESOLUTION 16-CGV-840922

Il est proposé par Hervé Belzile et appuyé par Yvon Ouellette "Que le projet de restructuration administrative soit adopté."

En faveur 19 Abstention 1 ADOPTE.

10. AVIS DE MOTION

Le Secrétaire dépose la liste des avis de motion. Les documents pertinents seront expédiés aux membres au moins deux semaines avant la prochaine réunion du Conseil.

RESOLUTION 17-CGV-840922

Il est proposé par Yvon Ouellette et appuyé par Clarence Cormier "Que les avis de motion soient reçus."

Vote unanime ADOPTE.

11. COMITE DE REVISION DES STATUTS ET REGLEMENTS: NOMINATION

Le Secrétaire précise qu'il s'agit de remplacer M. Clément Loubert audit Comité. Il suggère que M. Léonide Comeau soit nommé.

RESOLUTION 18-CGV-840922

Il est proposé par Jean-Guy Rioux et appuyé par Donald Durant

"Que M. Léonide Comeau remplace M. Clément Loubert au Comité de révision des Statuts et règlements de l'Université."

Vote unanime ADOPTE.

12. NOMINATIONS AU CONSEIL**12.1 Un membre nommé par le Conseil**

RESOLUTION 19-CGV-840922

"Mises en candidature:

Candidat Proposeur

Jean Chiasson
 Anne-Marie Savoie
 Jaddus Chiasson

Jean-Guy Rioux
 Paul Castonguay
 Victor Raïche"

Les membres décident de procéder par scrutin secret.

Scrutateurs: Gilles Long Annette
 LeBlanc

Après le dépouillement du scrutin, M. le Président proclame l'élection de Soeur Anne-Marie Savoie.

12.2 Membre de l'extérieur du Nouveau-Brunswick, nommé par le Conseil

M. le Recteur donne la liste de noms qu'il a dressée à cet effet.

Un membre fait remarquer qu'il y aurait lieu d'envisager la nomination d'une femme.

Un autre membre avance que tous les membres du Conseil qui auraient des noms à suggérer les soumettent au Recteur d'ici à 10 jours.

Les critères à respecter: candidature féminine et académicienne.

RESOLUTION 20-CGV-840922

Il est proposé par Léon Richard et appuyé par Bernard Lord

"Que le Recteur procède à la recherche d'une candidate et qu'il nous propose cette candidature pour combler le poste vacant, après consultation avec le Comité exécutif."

Vote unanime ADOPTE.

La personne choisie sera invitée à la prochaine réunion.

13. RAPPORT DU COMITE SPECIAL D'ETUDE DES AXES DE DEVELOPPEMENT

(Voir annexe B)

Le président du Comité, M. Yvon Ouellette, précise que le temps ne permettait pas de faire une étude aussi approfondie que le Comité l'aurait souhaitée.

PROPOSITION

Il est proposé par Yvon Ouellette et appuyé par Paul Castonguay

"Que le rapport du Comité spécial d'étude des axes de développement soit adopté."

Sur la question, un membre fait remarquer que si les axes devaient changer, il serait de mise qu'une consultation ait lieu sur le campus et auprès du Sénat. La convention collective de l'ABPUM contient une clause exigeant la consultation auprès des professeurs.

Après discussion, la proposition est retirée.

RESOLUTION 21-CGV-840922

Il est proposé par Donald Poirier et appuyé par Bernard Valcourt

"Que le rapport du Comité spécial d'étude des axes de développement soit reçu."

En faveur 14

Contre 6

ADOPTE.

- D'après un membre, le Comité avait été formé pour essayer de sortir d'une impasse.
- Un membre suggère qu'on ajourne pour le déjeuner. Avant d'ajourner, M. le Recteur voudrait faire quelques commentaires.
- A la suite de la résolution adoptée au Sénat, il a convoqué une réunion des officiers de l'Université, réunion qui a eu lieu le samedi 1er septembre 1984. Afin de sonder au mieux l'opinion des personnes présentes, M. Finn a choisi de ne pas présider la réunion. Il a demandé à M. Long de le faire.
- La question qu'il a soumise à ses collègues: "Qu'est-ce que ça prend sur le plan académique et financier pour installer un programme de 5 ans à Edmundston?"
- Afin de procéder à une étude exhaustive, il a demandé aux deux comités qui avaient été formés antérieurement de se mettre au travail dans les meilleurs délais.
- La proposition qu'il a mise de l'avant voudrait qu'il y ait une faculté ou une école ou un département dirigé par un doyen ou un coordonnateur qui relèverait du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche; avec un budget propre à cette entreprise.
- Le travail est déjà amorcé. Le nombre de professeurs a été précisé. Il reste à déterminer ce qu'il faudrait pour la recherche, ce qu'il faudrait comme équipement, ce qu'il faudrait comme espace supplémentaire. Une fois l'étude complétée, il s'agira, selon le Recteur, de suivre la démarche que la Charte nous impose. Aller au Sénat d'abord qui fera ses recommandations sur le plan académique. Après quoi, lesdites recommandations seront soumises au Conseil pour qu'une décision soit arrêtée.
- M. le Recteur précise ensuite le calendrier qui a été établi. Ce calendrier permettrait au Sénat d'examiner la question à sa réunion du 9 novembre 1984 et au Conseil des gouverneurs de trancher la question à sa réunion du 8 décembre 1984. Il nous faut, selon lui, arriver à des choses concrètes, à préciser les faits. L'on cherche le plus viable pour l'Université de Moncton. M. Finn demande ensuite aux membres s'ils sont d'accord avec le processus qu'il vient d'expliquer.

Ajournement à 13 h 22.

Retour à 14 h 5.

- Un membre fait les observations suivantes relative à la Résolution 17-SAC-840831:
 - 1er point: cela n'est pas du ressort du Sénat;
 - 2e point: il concède que le Sénat exprime un vœu, mais de là à en faire une résolution, il le conçoit mal.
- Un autre membre déclare que, devant l'exposé du Recteur, il a un problème. Il voit mal qu'on soit obligé de retourner au Sénat. Toutes les étapes ont été respectées. On est rendu plus loin: on est rendu au moment de l'implantation. Si on retourne au Sénat, on s'appuie sur l'avis juridique. Dans son

rapport (à la page 6), M. Hardy était indécis sur le lieu d'implantation. A sa connaissance, les professeurs de sciences forestières de l'Université Laval étaient partagés sur la question. Tant qu'aux argents, on a mis sur pied des comités. La décision est prise; il faut agir sur cette décision. Toutes les informations l'affirment. Que faut-il entendre par profondeur académique? La définition que le membre en donne: les 12 professeurs qui seront embauchés seront la profondeur académique, qu'ils soient au CUSLM ou au CUM. La démarche à suivre: qu'on implante immédiatement le programme. Il

- ne faut pas oublier le rôle du Sénat. Ce membre pourrait faire une proposition aujourd'hui pour battre la résolution de juin dernier. Mais cela nous avancera à quoi? En ce qui a trait à la profondeur académique, elle ne se limite pas seulement au domaine d'enseignement.
- Le Sénat sanctionne les diplômes. Ce membre aurait souhaité que le Sénat fixe les normes à rencontrer pour qu'il puisse sanctionner le programme. On travaille un peu à rebours; on ne connaît pas les exigences du Sénat. Il n'accepte pas que le Sénat s'intéresse à l'aspect financier. Il existe déjà un mécanisme pour que le Sénat soit tenu au courant de cet aspect: le Comité conjoint de la planification.
- Ce sont les étudiants qui vont "utiliser" le programme. Il est important de considérer la question académique. On a tendance à oublier l'aspect étudiant dans toute cette histoire.
- Il y aurait lieu de faire la distinction entre adopter un programme et implanter un programme.
- M. le Recteur précise que le Sénat n'a jamais étudié ni approuvé un programme de cinq ans au CUSLM. Pour lui, le Sénat a le droit et le devoir de reconsidérer la question.

PROPOSITION

Il est proposé par Donald Poirier et appuyé par Bernard Lord

"Que l'avis juridique de Me Adélaré Savoie soumis le 20 juillet 1984 soit accepté ayant pour effet de déclarer nulles et non avenues les résolutions relatives au lieu d'implantation du programme de Baccalauréat en sciences forestières (9 juin 1984)."

RESOLUTION 22-CGV-840922

Après discussion, il est proposé par Hervé Belzile et appuyé par Jean-Guy Poitras

"Que la proposition sur la table soit retirée."

Vote

unanime

ADOPTE.

RESOLUTION 23-CGV-840922

Il est proposé par Bernard Valcourt et appuyé par Jean-Guy Poitras

"Que le Conseil accepte en principe l'implantation des cinq années du Baccalauréat en sciences forestières au CUSLM mais qu'avant son implantation, le Sénat considère le programme et fasse ses recommandations au Conseil pour l'implantation du Baccalauréat en sciences forestières à Saint-Louis-Maillet."

- Sur la question, un membre soutient que cela va à l'encontre des axes de développement.
- Nous avons suffisamment d'éléments pour aller de l'avant dans ce dossier. Dès que le Sénat aura pris sa décision, l'on aura

tous les renseignements pour prendre une décision au mois de décembre. Il se dit d'accord avec les échéances proposés par M. Finn.

- Un membre se dit dans l'impossibilité de prendre une décision aujourd'hui. Nous ne sommes pas plus avancés que nous l'étions le 9 juin 1984. Il faut avoir en main tous les renseignements pertinents; souhaitons que ce sera le cas le 8 décembre prochain. Il ne faut surtout pas oublier le bien des étudiants.
- Un membre demande le vote.
- M. le Président déclare qu'une majorité des deux tiers des votes est requise.

RESOLUTION 24-CGV-840922

Il est proposé par Bernard Valcourt et appuyé par Paul Castonguay "J'en appelle de la décision du Président."

Selon Me Valcourt, en vertu de la Charte, ça ne prend pas deux tiers des votes; ce n'est pas l'introduction d'un programme.

Le Président maintient sa décision. Le vote secret est demandé.

Avant de passer au scrutin, M. le Président interprète le vote à venir de la façon suivante: "Oui" signifie que pour adopter la résolution 24, l'on n'a pas besoin d'une majorité des deux tiers des membres présents. "Non" signifie que l'on a besoin d'une majorité des deux tiers des membres présents.

Scrutateurs: Gilles Long Annette
LeBlanc

Résultat du scrutin:

OUI 8	NON 13	REJETE.
-------	--------	---------

VOTE SUR LA RESOLUTION 23:

OUI 9	NON 12	REJETE.
-------	--------	---------

RESOLUTION 26-CGV-840922

Il est proposé par Jean-Guy Rioux et appuyé par Jacques Robichaud

"Que les comités d'étude formés par la Direction générale afin d'étudier la possibilité d'implanter les cinq années du programme en sciences forestières à Edmundston poursuivent leur travail selon les critères établis par la CESPM pour la présentation des programmes et soumettent leur rapport à la Direction générale avant le 26 octobre afin que les renseignements puissent être fournis au Sénat pour la réunion du 9 novembre et que les rapports des comités d'étude et du Sénat soient soumis au Conseil des gouverneurs avant le 23 novembre pour décision finale quant au(x) lieu(x) d'implantation du programme à la réunion du Conseil du 8 décembre 1984."

En faveur 18	Contre 2	ADOPTE.
--------------	----------	---------

14. RAPPORT DU RECTEUR

M. le Recteur précise que tous les points qu'il voulait soulever l'ont été.

15. DECLARATIONS PUBLIQUES

Le 16 septembre 1978, le Conseil des gouverneurs, par résolution, spécifiait que les déclarations publiques touchant les structures et les politiques de l'Université devaient être faites par le Recteur et/ou le Président du Conseil.

En pratique, il faudrait attendre que le communiqué officiel soit publié. Après quoi, les membres qui veulent exprimer une opinion personnelle seraient libres de le faire, tout en ayant soin de ne pas "descendre" un autre membre du Conseil.

RESOLUTION 26-CGV-840922

Il est proposé par Brian Newbold et appuyé par Hervé Belzile

"Que les déclarations publiques touchant les structures et les politiques soient faites par le recteur de l'Université et/ou par le président du Conseil des gouverneurs."

Vote unanime ADOPTE.

Un membre soutient qu'à la suite de la réunion de juin 1984, le Président de l'ABPUM est allé devant les media pour dénoncer la procédure suivie lors de la nomination de Jean-Guy Vienneau comme doyen de la Faculté des sciences de l'éducation. Le Président de l'ABPUM a accusé les membres du Conseil d'avoir commis une grave injustice et que les membres avaient été manipulés par le Recteur. Il trouve déplorable qu'un membre du Conseil aille jusqu'à ce point devant les media. Ce membre dit résister à la tentation de proposer une motion de blâme à l'endroit du Président de l'ABPUM.

16. AUTRE**16.1 Inscriptions 84-85**

Le Secrétaire donne quelques explications.

Au CUM: 3304 (l'an dernier, 3204)
 CUSLM: 522 (l'an dernier, 492)
 CUS: 211 (l'an dernier, 240)

Pour la première fois, les trois Centres réunis dépassent le cap des 4 000 étudiants réguliers. En tout et partout, nous avons 100 étudiants de plus cette année à l'Université de Moncton.

16.2 Comité de sélection du recteur: nomination

La vacance est créée par le départ de M. Gaétan Bossé.
 En effet, M. Bossé n'est plus membre du Conseil depuis le 30 juin 1984.

RESOLUTION 27-CGV-840922

Il est proposé par Jean-Guy Rioux et appuyé par Donald Poirier

"Que Jacques Robichaud remplace Gaétan Bossé au Comité de sélection du recteur."

En faveur 19 Abstention 1 ADOPTE.

17. PROCHAINE REUNION

Le 8 décembre 1984 à 9 h 30.

18. CLOTURE

RESOLUTION 28-CGV-840922

Il est proposé par Jean-Guy Rioux

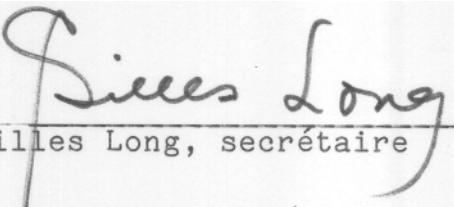
"Que la séance soit levée."

Vote unanime ADOPTE.

Il est 16 h 25.

(Contresigné le

Paul L. Bourque, président



Gilles Long, secrétaire